

Faites une bonne action!

COMMENT

Faites un don d'actions directement à la Maison du Père, plutôt que de donner le produit de la vente

QUAND

Avant le 31 décembre

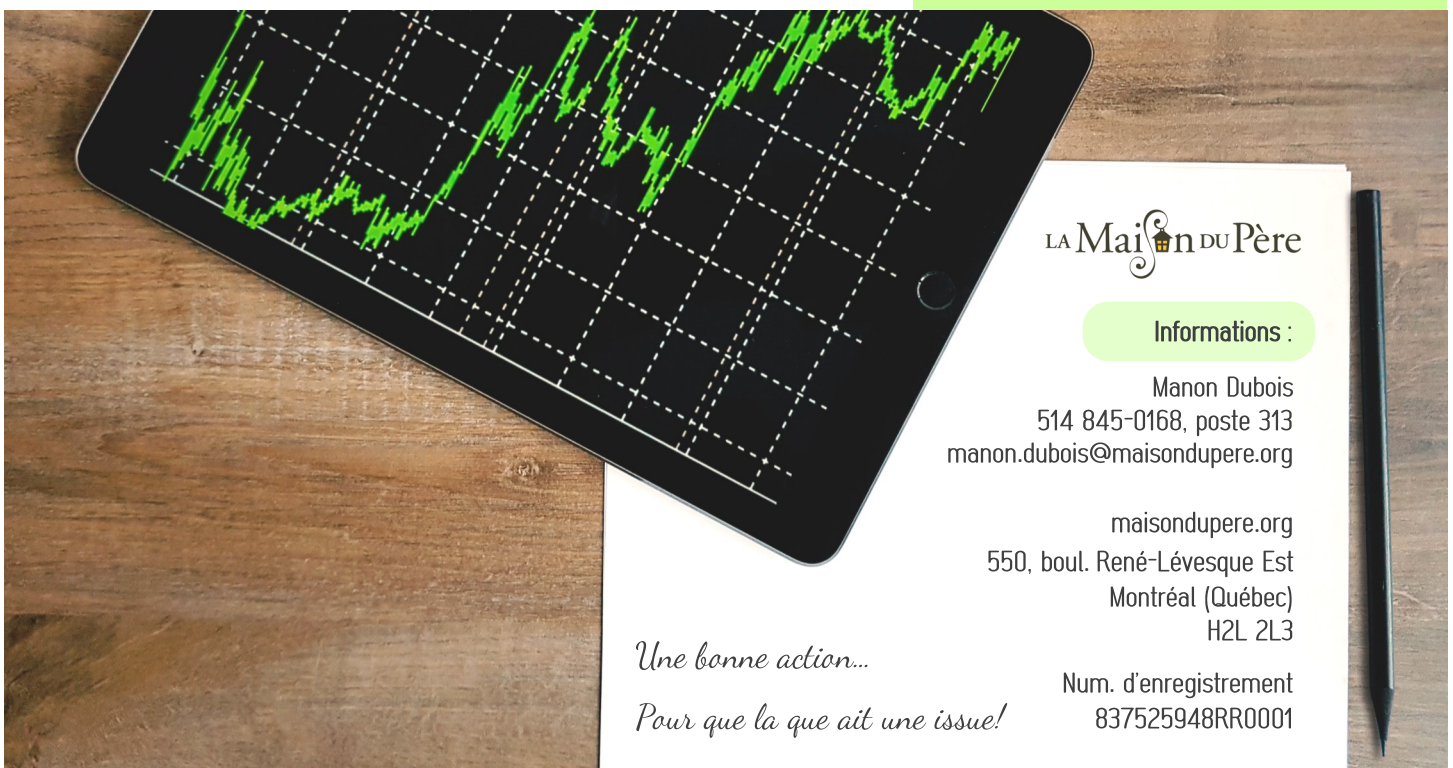
Les derniers mois de l'année sont un bon moment pour rééquilibrer votre portefeuille. Choisissez les titres cotés en bourse qui ont pris une grande valeur

AVANTAGES

Vous serez éligible à deux économies d'impôt :

- 1) Exemption de l'impôt sur les gains en capital (50% de l'augmentation de la valeur depuis l'achat)
- 2) Crédit d'impôt pour la pleine valeur de marché remis en don

Vous pouvez
DONNER
plus que vous
l'imaginer,
SANS TOUCHER
à vos
LIQUIDITÉS!



LA MAISON
DU PÈRE

Informations :

Manon Dubois
514 845-0168, poste 313
manon.dubois@maisondupere.org

maisondupere.org
550, boul. René-Lévesque Est
Montréal (Québec)
H2L 2L3

Num. d'enregistrement
837525948RR0001

Une bonne action...

Pour que la que ait une issue!

Exemples d'un don d'actions cotées en bourse

HISTOIRE A

Robert détient des actions de la compagnie XYZ, acquises au coût de 1 000\$ il y a quelques années. Ces dernières valent aujourd'hui 5 000 \$. Il souhaite faire un don de 5 000 \$ à la Fondation de la Maison du Père.

HISTOIRE B

Robert détient des actions de la compagnie XYZ, acquises au coût de 5 000\$ il y a quelques années. Ces dernières valent aujourd'hui 20 000 \$. Il souhaite faire un don de 20 000 \$ à la Fondation de la Maison du Père.

L'exemple illustre la différence entre le don des titres directement (scénario 2) à la Fondation plutôt que la vente des titres et le don du produit (scénario 1).

	HISTOIRE A		HISTOIRE B	
	Scénario 1 Vente des actions et	Scénario 2 Don direct des	Scénario 1 Vente des actions et	Scénario 2 Don direct des
Valeur du don	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Gain en capital imposable	2 000 \$ (gain de 4000 \$ x 50%)	0 \$	7 500 \$ (gain de 15 000\$ x 50%)	0 \$
Impôt sur le gain	1 000 \$	0 \$	3 750 \$	0 \$
Crédit pour don	2 500 \$	2 500 \$	10 000 \$	10 000 \$
Économie d'impôt	1 500 \$	2 500 \$	6 250 \$	10 000 \$
Coût du don	3 500 \$	2 500 \$	13 750 \$	10 000 \$

N.B.

Les calculs dans les exemples ci-haut ont été simplifiés à des fins de démonstration. Le crédit d'impôt pour don et impôts payables sont arrondis à 50%. La Maison du Père ne propose pas de conseils financiers ou juridiques. Nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou juridique pour vous assurer que l'option choisie tienne compte des particularités applicables à votre situation.